

GUIDE DU TRI

Ensemble, continuons
à bien trier nos déchets !

LA COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE

DE 2019 À 2020



INTRO

LES 3 POINTS ESSENTIELS À RETENIR...



LE TRI SÉLECTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte des emballages s'effectue en porte à porte tous les 15 jours.

Les consignes de tri sont identiques pour toutes les communes. Les sacs jaunes sont à retirer auprès de votre mairie, à la communauté de communes au Poiré-sur-Vie ou à la Maison de Services Au Public à Palluau.

LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

À partir du 1^{er} janvier 2020, la redevance incitative pour les déchets sera mise en place afin de permettre aux habitants de payer en fonction des déchets produits.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

À partir du 3 juin 2019, la collecte des ordures ménagères s'effectuera tous les 15 jours pour les bourgs et les villages.



STOP PUB : Pour diminuer, voire arrêter les prospectus publicitaires déposés dans votre boîte aux lettres, apposez un autocollant STOP PUB sur celle-ci. Demandez votre autocollant à la communauté de communes Vie et Boulogne.

VERRE



Sans bouchon, ni couvercle

Pots, bouteilles, bocaux



Interdit :
Bouchons
Couvercles
Capsules
Verres à boire
Ampoules
Vaiselles, faïences
Porcelaine
Pots de fleurs en terre cuite



TRI SÉLECTIF



Tous les emballages se trient :

**Emballages,
pots de
yaourt,
aluminium**



Pots de yaourt,
de crème fraîche



Emballages,
plastiques souples



Aluminium
Capsules de café

**Cartonnettes,
briques
alimentaires**



Boîtes de céréales,
boîtes de gâteaux,
cartonnettes de yaourts



Barils de lessive,
cartonnettes de jouet ou
de petit électroménager



Briques de lait, de soupe,
de jus de fruits

**Bouteilles et
flacons
en plastique**



Bouteilles d'huile, de lait,
de jus de fruits, d'eau



Bouteilles de shampoing,
de bain moussant,
de gel douche



Nettoyant ménager,
liquide vaisselle,
lessive liquide

**Boîtes
métalliques,
aérosols et
couvercles**



Boîtes de conserve,
cigarettes, boîtes à thé



Aérosols ménagers,
mousse à raser,
déodorisants



Couvercles en métal
(de pot en verre),
bouteilles de sirop

PAPIER



**Magazines, journaux,
prospectus, enveloppes
blanches, publicité**



Interdit :
Films en plastique de
suremballage de journal
Papier cadeau
Enveloppe marron
Cartons
Cartonnettes



Où retirer les sacs jaunes ? À la mairie de votre commune, la communauté de communes au Poiré-sur-Vie ou la Maison de Services au Public à Palluau.

DÉCHÈTERIES

Vous disposez de **6 déchèteries** sur le territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne. Elles sont accessibles à tous les particuliers, ayant une résidence sur le territoire, sur présentation du badge (barrière à l'entrée). L'apport de déchets maximum autorisé est de 2 m³ par jour.

Conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels sur www.vie-et-boulogne.fr

LES DÉCHÈTERIES

Aizenay

La Bobinière
(route de Maché)

Du mardi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Les Lucs-sur-Boulogne

La Martinière
(entre la route de Beaufou et la route du Poiré-sur-Vie)

Lundi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Saint-Denis-la-Chevasse

Essiré
Lundi de 9 h à 12 h
Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Bellevigny

Boulevard André Malraux
(Belleville-sur-Vie)

Lundi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Le Poiré-sur-Vie

La Thibaudière
(route de la Genétouze)

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Saint-Paul-Mont-Penit

Les Bruyères
(rue des Garennes de la Nation)
Lundi et mardi de 14 h 30 à 17 h 45
Mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 45

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



Perte du badge : contactez la communauté de communes Vie et Boulogne. Celle-ci vous attribuera un nouveau badge qui sera payant.

COMPOSTAGE

Déchets de jardin, de cuisine et non-alimentaires

Composter, c'est trier et recycler, chez soi, tous les déchets biodégradables de la maison et une partie des déchets verts. Vous pouvez ainsi transformer simplement et efficacement vos déchets de cuisine et de jardin en un excellent terreau naturel.



Déchets de jardin



Tontes de pelouses, tailles de haies, branchages, feuilles mortes, mauvaises herbes



Fanes de légumes



Pailles, foin, écorces d'arbres (broyées)

Déchets de cuisine



Epluchures de fruits, légumes, restes de fruits pourris ou cuits,



Marc et filtres de café, sachets de thé



Restes de repas, coquilles d'œufs

Déchets non alimentaires



Fleurs fanées



Sciure et copeaux de bois non traités, cendres de bois refroidies



Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier, papier journal

Obtenir son composteur : la communauté de communes Vie et Boulogne met à disposition des habitants, gratuitement, des composteurs en plastique d'une capacité de 400 litres. Pour en bénéficier, contacter le service environnement : 02 51 31 67 33 ou environnement@vieetboulogne.fr

CONTACT

UNE QUESTION ?

Service environnement

Communauté de communes Vie et Boulogne

02 51 31 67 33 - environnement@vietboulogne.fr

24, rue des Landes, 85170 Le Poiré-sur-Vie

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

LES DÉCHÈTERIES



Un doute, une question sur le tri des déchets ?
Trivaou vous donne la réponse sur www.trivalis.fr

www.vie-et-boulogne.fr



Communauté de communes Vie et Boulogne

Z.A. de la Gendronnière, 24, rue des Landes / 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE / accueil@vietboulogne.fr / 02 51 31 60 09

Conception : Communauté de communes Vie et Boulogne / Droits d'images : CCBV - Carine Fournier (carte) - Freepik (Designed by Zandem) - Fotolia / Impression PEFC : Imprimerie JAUFRIT / Edition 2019